

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 19 JUIN 2020 À 20H30
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Etaient présent(e)s: Mme DECERF Florence, Mme LICOUR Claudine, M. FOURNET Freddy, M. LANGLOIS Rémi ; Mesdames BELLEBOUCHE Dominique, BOGAERTS Francine, SENÉ Sabine ; Messieurs BLONDEL Fabrice, FONTAINE Vincent, LEFEBVRE Hervé, TALVA Michaël, VASSEUR David

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Mme DUFLOS Martine à M. LEFEBVRE Hervé ;

Mme LANCKRIET Céline à Mme BELLEBOUCHE Dominique

➔ Présents : 13 – Absents : 2 - Pouvoirs : 2

M. le Maire souhaite la bienvenue aux membres.

Avant de commencer le conseil, M. le Maire annonce qu'il doit procéder à des régularisations. Comme il l'avait évoqué, les actes sont vérifiés par la préfecture et la trésorerie. Et en l'occurrence, lors du dernier conseil, des délibérations ont été prises et la préfecture souhaite des précisions ou des rectifications.

* concernant la délibération N°2020.05.05.BP, Mme Decerf ne peut pas recevoir de délégation du CCAS de la part du conseil municipal. Il y a lieu d'ajouter « délégué à l'urbanisme » à M. FOURNET et de retirer « délégué à l'Etat-Civil » pour M. LANGLOIS. Les arrêtés de délégations seront régularisés en conséquence.

* concernant la délibération N°2020.05.06BP et N°2020.05.07BP, M. le Maire rappelle qu'il avait délibérément choisi de percevoir une indemnité inférieure au maximum légal. La préfecture a indiqué qu'il fallait que cette notion soit précisée dans la délibération. Pour les adjoints, la référence de calcul est erronée, M. le Maire avait proposé 40% comme cela se faisait auparavant, mais les textes ont évolué. Toutefois, cela ne change rien au montant perçu par les adjoints.

* concernant la commission des impôts, elle a été réactualisée car il ne fallait que 5 personnes et non 7.

* concernant la délibération N°2020.04.04BP sur les taxes, M. le Maire exprime son étonnement, une année il faut 4 décimales, une année il en faut 2. Donc il faut réactualiser les pourcentages avec deux décimales uniquement.

* Lors du dernier conseil, les deux délégués auprès de la Gendarmerie de Picquigny n'ont pas été choisis : M. BLONDEL Fabrice et M. LEFEBVRE Hervé se proposent et leur candidature est validée à l'unanimité

* Concernant la délégation retirée à Mme Decerf en tant qu'adjointe au maire c'est bien en tant que vice-présidente que Mme Decerf peut dorénavant opérer puisqu'elle a reçu la délégation du président du CCAS, validée par le conseil d'administration du CCAS. Là encore, l'arrêté de délégation sera régularisé en conséquence

Après avoir abordé toutes les régularisations, M. le Maire fait valider le compte-rendu du précédent conseil. Aucune remarque n'étant portée à sa connaissance, il est adopté à l'unanimité. M. Le Maire commence alors la réunion de conseil et Mme BOGAERTS Francine est élue secrétaire de séance

1-COMPTRE-RENDU ACTIVITÉS EAU

M. le Maire expose les chiffres-clés de la société VEOLIA, qui s'occupe du réseau d'eau et assainissement de Saint-Sauveur.

Nombre d'habitants desservis : 651 ; Taux de conformité microbiologique : 100% ;

Rendement de réseau : 62%

M. le Maire explique que le rendement est dû à une fuite difficile à découvrir malgré la réactivité des services Véolia. Le prix de l'eau pour la part communale s'élève à 0,4503 pour 120m³. La politique de Saint-Sauveur a été d'augmenter tout doucement la part assainissement chaque année afin d'éviter une forte hausse, ce que d'autres communes comme Breilly n'ont pas anticipé. Il est important d'avoir à l'esprit que le réservoir d'eau joue un grand rôle. D'ailleurs, M. le Maire rappelle la procédure qu'il souhaite engager concernant le PLUI. La finalité serait de ne plus utiliser ce captage alors qu'il remplit parfaitement son rôle et que toutes les analyses de l'agence de l'eau sont saines. L'exposé s'achève sur le schéma du réseau. Par ailleurs, les travaux de réparation ont également été abordés sur les pompes, elles se dégradent d'autant plus vite si les habitants laissent évacuer les lingettes dans les canalisations.

2-COMPTRE-RENDU ACTIVITÉS GAZ

Comme pour le compte-rendu de Véolia, M. le Maire expose les chiffres clés de GrDF pour l'activité de concession 2019.

Nombre de clients : 383 ; Première mise en service : 1 ; Taux de satisfaction : 93,6%

Nombre de réclamations : 1

Ce contrat a une durée de 30 ans, il s'achèvera en 2032. C'est grâce à cette concession que la commune perçoit une redevance qui évolue chaque année.

En 2019, elle s'élevait à 1.065 €.

3- JURÉS D'ASSISES

Chaque année, la commune est sollicitée pour procéder au tirage au sort de trois personnes susceptibles d'être désignées comme un juré d'assises. Les conseillers tirent au hasard des numéros et le chiffre reconstitué se rapporte au numéro d'ordre de la liste électorale. Pour 2021, les trois personnes tirées sont :

1077 ZIEBA Ophélie

1041 VASSEUR Denise

0386 DIETEMANN Stéphanie

Ces personnes seront averties par courrier et seront susceptibles d'être sélectionnées par le greffe du Tribunal

4- DEVIS EFFACEMENT PARTIEL RUE MARCEL DIGEON

M. le Maire explique que ces travaux avaient été envisagés fin 2019 mais vu le montant conséquent, le projet avait été reporté. Aujourd'hui, des travaux démarrent dans la rue Maurice Garin. Il serait donc judicieux de faire coïncider les deux chantiers pour terminer au niveau du salon de coiffure, rue Marcel Digeon. D'ailleurs, une réunion d'informations aura lieu le lundi 29 juin.

Le devis CEGELEC par le biais de la fédération départementale d'énergie s'élève à 35.122 € HT pour le réseau électrique Basse tension ; 16.293 € HT pour le réseau d'éclairage public ; 14.887 € HT pour les travaux de téléphonie et génie civil

→Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la proposition commerciale de CEGELEC/ FDE et autorise M. le Maire à signer tous les documents liés à ces travaux.

Vote : 15 pour

5- DEVIS MUR PARKING RUE PIERRE BROSSOLETTE

M. le Maire rappelle que la commune a acquis une parcelle de terrain longeant la propriété de M. Leclercq. Il a été prévu d'y aménager un parking afin de désengorger la rue. Toutefois, pour des raisons de sécurité, un mur est nécessaire pour maintenir les fondations. Un devis a été demandé à l'entreprise MILLE qui s'élève à 3.442 € HT.

→Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le devis de l'entreprise MILLE et autorise M. le Maire à le signer ainsi que tout document lié à ces travaux.

Vote : 15 pour

6- DEVIS GRILLAGE PARKING RUE PIERRE BROSSOLETTE

Toujours concernant la création de ce parking, rue Pierre Brossolette, il y a lieu de poser une clôture en panneaux rigides sur le muret, un devis a été demandé à l'entreprise LD Paysages, d'un montant de 945 € HT.

→Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le devis de l'entreprise LD Paysages et autorise M. le Maire à signer le devis ainsi que tout document lié à ces travaux.

Vote : 15 pour

7- DEVIS PANNEAUX DE SIGNALISATION

Il a été demandé des devis pour différents panneaux de signalisation manquants dans le village ou vieillissants et devant être remplacés mais le devis n'est pas arrivé à la date du conseil. Ce point sera revu ultérieurement. Les conseillers en profitent pour demander des panneaux pour le cimetière et l'école.

8- DEVIS ÉTÊTAGE

Lors d'un précédent conseil, il avait été évoqué le fait d'étêter les cyprès du terrain de football. A l'époque, un seul devis avait pu être obtenu. Et le conseil avait préféré reporté l'opération. Aujourd'hui, M. Le Maire rappelle le premier devis reçu de l'entreprise Weil (4.250€HT) et le nouveau de l'entreprise LD Paysages pour 3.500 € HT. La coupe consiste en une taille douce à 7 mètres qui se ferait en novembre.

→Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le devis de l'entreprise LD Paysages et autorise M. le Maire à signer le devis ainsi que tout document lié à ces travaux.

Vote : 15 pour

9- EMPLOIS SAISONNIERS

M. le Maire demande l'autorisation au conseil de pouvoir recruter du personnel saisonnier en cas de besoin pour l'entretien dans le village ou pour le nettoyage des locaux, les agents prenant leurs congés d'été.

→Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à procéder au recrutement d'agents saisonniers en cas de besoin.

Vote : 15 pour

10- INFOS TRAVAUX

* Extension vestiaires terrain de football

Les travaux ont été différés à cause de la période de confinement. La charpente est bien avancée, mais il y a un délai de 8 semaines pour recevoir les fenêtres. La fin du marché est prévue d'ici la fin octobre.

* Giratoire RD12 / RD97.

Des travaux vont débuter le 17 août pour renforcer la RD97 du garage MAN jusqu'au giratoire qui va être créé à l'intersection RD97 / RD12.

* Aménagement rue Danielle Casanova

La voirie a été réalisée mais M. le Maire n'est pas satisfait de la finition. Il informe le conseil que la « bicouche » n'a pas été finie. Un deuxième passage est prévu prochainement.

M. TALVA s'interroge sur la disponibilité du terrain de football pour les centres cet été si des travaux ont lieu. M. le Maire rassure à ce sujet puisque les travaux d'extension ne prennent pas beaucoup de place.

11- INFOS STATIONS

La station d'Ailly Sur Somme est en fonctionnement, avec des points positifs et encore quelques points négatifs. Celle de Saint-Sauveur est enfin engazonnée ainsi que les aires à boues. Le poste rue Maurice Thorez a été remis aux normes, sans avoir à payer de supplément.

En revanche, la pompe temps sec de la station qui sert le plus souvent est déjà hors service, elle va prochainement être changée car encore sous garantie. Un problème identique s'est produit à la station d'Ailly concernant la pompe de lavage à l'intérieur du local de compactage des boues.

12- DÉLIBÉRATION SUBVENTION DÉPARTEMENT

Les travaux d'extension du stade de football peuvent bénéficier d'une subvention. Les démarches avaient déjà été réalisées auprès de la communauté de communes Nièvre et Somme. Cependant, la CCNS n'est pas le financier, la demande aurait dû être faite auprès du conseil départemental. M. le Maire demande donc au conseil d'effectuer les démarches auprès du département afin de bénéficier de la subvention liée à l'extension.

→Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à procéder aux démarches auprès du département pour obtenir la subvention, le conseil valide le plan de financement faisant apparaître l'aide du département (et non plus l'aide de la CCNS) et autorise M. le Maire à signer tous les documents liés à cette subvention (titre de recettes, dossier de subvention, etc.).

Vote : 15 pour

13- ORGANISATION DU 14 JUILLET

La période de confinement a été très éprouvante pour tout le monde. La mise en place de la fête locale a pu montrer que les habitants de Saint-Sauveur avaient besoin de sortir et de retrouver une certaine joie de vivre. Cependant, les gestes barrières et les règles de distanciation sociale et de sécurité sont encore en vigueur.

M. le Maire interroge donc le conseil sur les festivités du 14 juillet. Chaque conseiller a pu s'exprimer librement et les avis sont partagés que ce soit sur le bal ou sur le feu d'artifice mais tous sont unanimes, le risque est toujours présent.

C'est pourquoi, après avoir écouté l'avis de tous les conseillers, M. le Maire prend la décision d'annuler toutes les manifestations liées au 14 juillet. Au vu de la période exceptionnelle, il n'y aura pas de bal du 14 juillet ni de feu d'artifice. En revanche, la retraite aux flambeaux pourra se dérouler en respectant les distanciations sociales. Et les jeux seront également assurés dans les différentes parties du village.

Comme la commune n'effectue pas son feu d'artifice, il est proposé de participer à hauteur de 1.000 € à celui qu'organise Ailly Sur Somme au mois d'août (si la municipalité maintient ses festivités. A ce jour, rien n'est sûr).

14- TARIFICATION CENTRE ALSH ÉTÉ 2020

La mise en place du centre de loisirs s'est également organisée dans la précipitation au gré de la réception des différents protocoles. Il y a encore peu, il n'était pas possible d'organiser un quelconque rassemblement, puis le discours du président de la République a donné de nouvelles directives sur lesquelles s'appuyer. Cependant, il n'y a pas de programme, c'est d'ailleurs ce que Mme LICOUR et Mme DECERF ont expliqué lors des inscriptions le 6 juin. Les équipes d'animation y travaillent en ce moment entre les protocoles sanitaires, les règles d'encadrement et les activités ludiques pour les enfants âgés de 5 à 13 ans.

M. le Maire indique au conseil qu'il y a lieu de valider la tarification 2020 et propose de reconduire les tarifs 2019 à l'identique. Ils se décomposent en trois tranches en fonction du quotient familial

	Q.F.	Tarif/jour
Tarif A	< 680	3,80 €
Tarif B	681 à 999	4,80 €
Tarif C	> 1000	5,80 €

Sur ces tarifs, la CAF et la MSA participent à hauteur de 3 euros. Ce qui signifie qu'une famille bénéficiant du tarif A ne paiera que 0,80€ la journée. A cela s'ajoute le repas. Toutefois, le CCAS a pris une délibération pour prendre en charge les repas des familles dont le quotient familial est inférieur à 1000.

→Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'accorde sur la reconduction de la tarification pour le centre de loisirs 2020 et autorise M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès de la CAF et MSA pour signer les conventions.

La séance s'est achevée à 23h00

Prochain conseil : mercredi 8 juillet 2020 à 20h30.

Le Maire

Le Conseil Municipal



Handwritten signatures of council members, including names like Lefebvre, Duffos, and Licour. A blue ink signature is also present with the number 260.